



SOCIÉTÉ
VERVIÉTOISE
D'ARCHÉOLOGIE
ET D'HISTOIRE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Octobre-Novembre 2015

Programme des conférences qui auront lieu à 14 h. 30 au
Musée des Beaux-Arts de la ville de Verviers, rue Renier 17.

Le samedi 24 octobre : Roland MARGANNE, *Le rattachement des Cantons de l'Est à la Belgique, vu sous l'angle de ses lignes de chemin de fer.*

Le samedi 28 novembre : Brigitte NEURAY, *Stavelot, Une abbaye sous la loupe.*

Le samedi 19 décembre : Christoph BRULL, *La Belgique germanophone, une minorité à la recherche d'elle-même (1945-1973).*



Bibliothèque

La bibliothèque est accessible aux membres en règle de cotisation le jour des conférences, de 13 heures à 14 h. 15. Elle se situe au Centre touristique de la laine et de la mode (CTLM), rue de la Chapelle 30 à Verviers (entrée par la première porte à droite du porche).



Forum d'histoire régionale à Herve

Le samedi 17 octobre la Société d'Histoire et d'Archéologie du Plateau de Herve organise son forum d'histoire régionale sur le thème : *Les temps de rupture sur le Plateau de Herve.* Le programme détaillé et les détails pratiques se trouvent en page 7.

Cotisations

Pour l'année civile 2015 leur montant reste fixé à :

- 25 euros pour les membres résidant en Belgique ;
- 30 euros pour ceux des autres pays européens ;
- 35 euros pour ceux ayant leur résidence ailleurs dans le monde.

Compte de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire :
IBAN BE93 0682 4715 0367, BIC GKCCBEBB

Fêtes funèbres sous la Révolution

Dans une tout autre facture que les commémorations et autres fêtes fédératives, les autorités constituées décidèrent des cérémonies funèbres à la mémoire de certains de leurs grands hommes. À Paris et dans les départements, elles ont scandé le temps de la Révolution.

Successivement ont été magnifiés :

– Mirabeau, député du Tiers-État aux États-Généraux. Brillant orateur. Partisan d'une monarchie constitutionnelle, il joue un double jeu. Décède brusquement en 1791. Son corps sera déposé au Panthéon avant d'en être retiré pour motif de trahison.

– Lazowszki. Il prépare la prise d'assaut du château des Tuileries, le 10 août 1792 et y commande l'artillerie. Montagnard, membre du club des Jacobins, il participe activement à la lutte contre les Girondins. Mort dans sa maison en avril 1793, dans des circonstances troubles. Funérailles organisées par David, éloge funèbre par Robespierre.

– Lepelletier de Saint-Fargeau, député de l'Yonne à la Convention. Vote la mort du roi et est

assassiné le lendemain (20 janvier 1793) par le monarchiste Pâris.

– Marat, journaliste, rédacteur virulent de « L'ami du peuple ». Assassiné par Charlotte Corday.

– Feraud, député à la Convention, il vota la mort du roi mais s'opposa à la proscription des Girondins et se montra particulièrement hostile à Robespierre. Adjoint à Barras lors du 9 thermidor, il fut tué par les insurgés qui envahirent la Convention le 20 mai 1795.

– Hoche, de simple caporal, il passa rapidement par les différents grades et, à 25 ans, reçut le commandement d'une armée. Campagnes en Allemagne, en Vendée. Quelque temps ministre de la guerre. Décède en Allemagne en 1797.

– Joubert, général de division, il participa brillamment avec Napoléon à la campagne d'Italie, il fut tué à la bataille de Novi (15 août 1799).

– Bonnier d'Alco, député de l'Hérault, avait voté la mort du roi. Assassiné à Rastadt le 28 avril 1799.

– Roberjot, prêtre défroqué, député à la Convention, se montra partisan des frontières naturelles de la France ; membre du Conseil des Cinq-Cents ; avait été ambassadeur en Hollande. Assassiné à Rastadt le 28 avril 1799¹.

La première fête funèbre à Verviers a eu lieu le 30 vendémiaire an VI (21 octobre 1797) en la maison commune, à l'occasion de la mort du général Hoche².

Et voici qu'en 1799, un horrible attentat est perpétré en Allemagne : trois plénipotentiaires français sont assassinés dans les circonstances suivantes : Prévu par le traité de Campoformio pour fixer le sort de la rive gauche du Rhin, un Congrès a eu lieu de 1797 à 1799 à Rastadt (dans l'actuel Bade-Wurtemberg). Le Directoire y envoya trois plénipotentiaires : Roberjot et Bonnier d'Alco cités plus haut avec Jean Debry, député de l'Aisne à la Convention. Rude et sans façon, ce dernier affecte un langage

bougon et vulgaire ; ayant voté la mort de Louis XVI, il sera toujours le serviteur parfait du Maître du moment³.

Les discussions ne donnèrent pas de résultat et se clôturèrent le 23 avril 1799. Alors que les représentants de la France s'apprétaient à quitter la ville, ils furent attaqués le 28 avril par des husards autrichiens : Roberjot et Bonnier furent tués. Derby, sabré et laissé pour mort sur le terrain, survivra à ses treize blessures⁴.

L'attentat soulèvera la colère de toute la nation. Le Directoire fera célébrer une imposante cérémonie funèbre. On décrètera au Conseil des Anciens que, pendant deux ans, la place des deux martyrs restera vacante et couverte d'un crêpe et qu'à l'ouverture de chaque appel nominal le président du Conseil rappellera le crime en ces termes : « Que le sang des ministres plénipotentiaires français assassinés à Rastadt retombe sur la maison d'Autriche »⁵.

¹ Ces indications biographiques sont prises dans le Dictionnaire des noms propres *Petit Robert 2* ; celles sur Lazowski, dans Wikipédia.

² D^r Jean LEJEAR, *Histoire de la ville de Verviers – Période française 1794-1814*, in B.S.V.A.H., tome IV, p. 206.

³ Arthur CONTE, *Sire, ils ont voté la mort – La condamnation de Louis XVI*, Paris, Lafont, 1967, pp. 50, 198, 304 et 404.

⁴ *Petit Robert 2*, p. 1527.

⁵ A. CONTE, *op. cit.*, p. 304.

« Pour la commémoration de Rastadt, un simulacre tragique devra faire lever l'indignation et la colère. Et ce n'est pas à Paris seulement, mais partout en province que, pour la fête funèbre, on exhibera des chemises ensanglantées, cassera et barbouillera de rouge les peupliers qui entourent l'autel de la patrie... »⁶.

À Verviers la fête funéraire en mémoire des ministres français a eu lieu le 20 prairial (8 juin 1799).

Le 20 prairial an VII à neuf heures du matin, l'Administration municipale, les membres des autorités constituées, les instituteurs avec leurs élèves, une foule immense d'autres citoyens de tout âge ayant chacun un crêpe au bras gauche emplissaient la salle des séances publiques préposée à cet effet.

Le président ayant déclaré la séance ouverte, un rameau de chêne est distribué à chaque membre des autorités constituées. Un secrétaire donne lecture :

1° du message exécutif sur l'affreux assassinat commis sur les personnes des ministres de la République française au Congrès de Rastadt par l'organe de l'Autriche,

2° de la deuxième lettre du citoyen Jean Derby qui donne des détails précis sur cette atrocité inouïe,

3° de la loi du 22 floréal qui ordonne la célébration de cette fête, et finalement de la proclamation du Directoire exécutif du 17 floréal toujours relative à cet assassinat.

À la fin de chaque lecture, les tambours dont les caisses sont couvertes d'un crêpe, battent des roulements lugubres. On voit la douleur peinte sur tous les visages. La majeure partie des spectateurs versent des larmes au récit de cette indigne catastrophe.

Le président donne lecture du manifeste du Directoire exécutif adressé à tous les peuples et à tous les gouvernements. Cette lecture attendrit un chacun et les excite de nouveau à verser des larmes. Il continue par le tableau des conscrits de la première classe qui se sont rendus au poste d'honneur où la loi les appelait et les deux autres tableaux contenant les noms des enrôlés volontaires partis avec les conscrits de la première classe et de ceux partis antérieurement et postérieurement. Des roulements se

⁶ Mona OZOUF, *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976, p. 97.

font entendre. De nouveau « Le chant du départ » est entonné et répété en chœur par tous les citoyens présents. Le président, après avoir donné lecture du tableau d'ignominie qui contient le nom des trois lâches conscrits de la première classe évadés après la promulgation de la loi du 3 vendémiaire et de trois autres désertés en route, déclare qu'ils ne seront effacés de ce tableau qu'après qu'ils auront rempli leurs devoirs de Français et de citoyens.

Dans un discours énergique qu'il prononce, il rappelle en peu de mots la Révolution liégeoise ; il retrace les vexations exercées pendant le séjour des Autrichiens contre les patriotes de cette commune, entre autres les procès leur intentés et la mort du brave et généreux Grégoire Chapuis, malheureusement assassiné pour avoir servi la plus sainte des causes, et enfin l'assassinat encore plus atroce sur les ministres français.

Ce discours est vivement applaudi. Des larmes sont versées. De tous les coins de la salle les cris de « Vengeance ! Vengeance ! » se font entendre.

Un membre de l'Administration prononce aussi un discours non moins énergique ; il voue la maison d'Autriche à l'exécration de tous les peuples pour les cruautés de tous genres qu'elle a exercées, rappelant l'infâme assassinat dont elle vient de se souiller envers ceux qui leur présentent l'olivier de la paix. De nouveaux cris de « Vengeance ! » se font entendre.

Un autre membre prononce un discours dans le même genre. Les cris de « Vengeance ! » continuent.

Tous les membres des autorités constituées se lèvent ensuite, défilent devant le cénotaphe et déposent aux pieds les rameaux qu'ils tiennent à la main.

L'hymne de « La Marseillaise » est entonnée et répétée avec enthousiasme.

La séance est levée aux cris de « Vengeance ! Vengeance ! ».

Ne nous étonnons pas de ces manifestations d'affliction collective ; elles sont caractéristiques du pré-romantisme : Jean-Jacques Rousseau avait prôné l'importance d'extérioriser les sentiments profonds. Aux temps de la Grande Révolution, il était de bon ton d'exprimer hautement

sa soif de représailles des coupables et de pleurer sur les malheurs des victimes, de la Vertu, et sur bien d'autres sujets...

S'il faut en croire le procès-verbal de la fête funéraire, les techniciennes de surface auront

eu à tordre beaucoup de serpilières abreuvées par les larmes (de crocodile ?) des citoyens verviétois (un peuple immense ?) présents la veille dans la salle des séances de l'hôtel de ville...

Alex.DOMS

Forum d'Histoire Régionale à Herve

Le samedi 17 octobre de 9 h. 30 à 16 heures aura lieu le Forum d'Histoire Régionale organisé par la Société d'Histoire et d'Archéologie du Plateau de Herve sur le thème :

Les temps de rupture sur le Plateau de Herve.

Programme:

9 h. 15 : Accueil à la Maison du Tourisme, 1, Place de la Gare, Herve.

10 h. 00 – 12 h. 00 : 2 conférences :

Joseph DROOGHAAG : *D'un dynaste à l'autre : la guerre de succession du Limbourg (1283-1288) et la bataille de Woerringen.*

Thomas LAMBIET : *La réforme protestante au Duché de Limbourg sous le régime espagnol (1520-1661).*

14 h. 00 – 16 h. 00 : 2 conférences :

André MOUREAU : *La vie des gens au canton de Herve sous le régime français (1792-1815).*

Francis POLROT : *La révolution industrielle en milieu rural (XIX^e siècle).*

16 h. 00 : Conclusions.

Activité gratuite et ouverte à tou(te)s. Informations complémentaires : Jean Rennotte : 0499/63.32.80

Malakoff et Dardanelles

Voilà des noms un peu mystérieux. Tous deux m'ont interpellé.

D'abord Malakoff. En vacances à St Ives, en Cornouailles, je découvre que la gare des bus, située au sommet de Tregenna Hill, à l'entrée de la ville, s'appelle Malakoff. À Dison, rue de la Montagne, on recense une tour Malakoff, datant de la fin du XIX^e au début du XX^e siècle. Chaudfontaine possède une petite construction en forme de tour, édifiée après la guerre de Crimée, et portant encore ce nom de Malakoff. Plus étonnant, une commune française de l'Île-de-France, arrondissement d'Antony, donc dans la banlieue parisienne, porte le nom de Malakoff. Ce nom apparaît là en 1868 et est consacré par un décret de 1883 officialisant la séparation avec Vanves.

Pourquoi ce nom répandu un peu partout ?

Malakoff est une tour de défense située près de Sébastopol. En 1855, durant la guerre de Crimée, les troupes franco-britanniques commandées par le général français Mac Mahon prendront la tour et la ville voisine. C'est un

épisode célébré dans toute l'Europe. Nous ne rencontrons pas chez nous ce toponyme avant la fin de la Guerre de Crimée.

* *

Les Dardanelles... Nous connaissons le détroit des Dardanelles, passage maritime très étroit entre la mer Égée et la mer de Marmara. À l'origine, le mot désignait les régions situées de part et d'autre du détroit. Bientôt, il désigna aussi le passage. Passons sur les détails. Ce sont les Italiens (Vénitiens et Génois) qui nommèrent ce détroit les Dardanelles, en se souvenant des deux villes situées de part et d'autre, près de Dardanos. En 1915, la bataille des Dardanelles opposa Triple Alliance et Triple Entente.

C'est bien beau et nous fait donc penser que les lieux-dits Dardanelles (comme à flanc de coteau derrière la rue Raymond à Verviers) remontent à cet incident guerrier de 1915. Eh bien non... En effet, notre secrétaire-rapporteur, M. Alex. Doms, érudit et avisé, que nous remercions vivement, nous envoie un document très perturbant.

Nous sommes en 1766. Le chanoine de Bolen interpelle le bourgmestre et le conseil de Verviers à propos « du terrain guindant à sa dardanelle », « ... le terrain qui est aux deux côtés du chemin de ma dardanelle... » L'apostille du conseil communal du 1^{er} septembre 1766 parle, en réponse, du « rendage emphytéotique de la commune appelée D'Ardanelle », la commune étant un terrain communal. Plus loin, dans le même texte, on évoque « un terrain inculte et sans rapport faisant partie des communes de la même ville situé au lieu dit les Dardanelles... » Encore après, sans date, « un terrain appartenant à la ditte ville et faisant partie des

communes d'icelle appelé vulgairement les Dardanelles »...

Conclusion désastreuse pour ceux qui s'accrochent trop vite aux explications évidentes : voilà bien un mystère. Dardanelles : un lieu étroit, un passage restreint. Le nom, au singulier et en minuscules, un nom commun, car une dardanelle, c'était le nom de ce passage étroit ? Le dictionnaire d'ancien français ne m'a pas aidé. En tout cas, à Verviers, il y a, selon les écrits, une dardanelle ou des Dardanelles vers 1766. Nous sommes loin de la Première Guerre mondiale.

Méfions-nous donc des conclusions trop évidentes.

Jacques WYNANTS

Arnaque d'un mystérieux prisonnier espagnol

Dans les actualités du site internet des Archives de l'État en date du 21 septembre 2015 a paru le texte suivant que je n'ai pas résisté à vous communiquer¹.

Guy DE GROULART

Peut-être avez-vous déjà été la cible d'une arnaque à la nigériane²

après avoir reçu un e-mail d'un destinataire inconnu vous demandant de l'aide. Ce genre de tentatives d'escroquerie ne datent pas d'hier...

Lors de l'inventoriage des archives de la police judiciaire près le Parquet du Procureur du Roi de Bruxelles, un collaborateur des

¹ <http://www.arch.be/index.php?l=fr&m=actualites&r=toutes-les-actualites&a=2015-09-21-arnaque-d-un-mysterieux-prisonnier-espagnol> consulté le 10 octobre 2015. (Le texte de l'article a été très légèrement modifié.)

² http://www.ctif-cfi.be/website/index.php?option=com_content&view=article&id=22&catid=35&Itemid=145&lang=fr consulté le 10 octobre 2015.

Archives de l'État a découvert un bel exemple de ce type de malversation. Il s'agit d'une lettre d'un mystérieux prisonnier espagnol dont une première version aurait déjà été signalée à la fin du XIX^e siècle...

L'auteur de cette lettre prétend être incarcéré en Espagne suite à une faillite. Le prisonnier dit être le propriétaire d'une malle contenant la somme de 1,8 millions de francs belges. Mais tant que les frais judiciaires ne sont pas réglés, le prisonnier n'a pas accès à ses effets personnels, dont le récépissé du chemin de fer lui permettant de récupérer la malle qui se trouve dans une gare en France. Si le destinataire de la lettre s'engage à payer les frais judiciaires, le prisonnier le récompensera en lui donnant un tiers du contenu de cette fameuse malle...

Je suis ici prisonnier pour faillite et je veux vous demander si vous voulez m'aider à sauver une somme de 1.800.000 francs que je possède en billets de banque dans une malle qui se trouve, à cause des circonstances que vous connaissez, en dépôt dans une gare de France.

Il faudrait pour cela que vous veniez ici payer au Greffe du

Tribunal les frais de mon Jugement afin de lever la saisie de mes bagages et pouvoir ainsi nous emparer d'une valise à secret dans lequel (sic) j'ai caché le récépissé du chemin de fer, indispensable pour retirer la malle à la gare.

En récompense, je vous abandonnerai volontiers le tiers de la somme.

Je ne puis recevoir votre réponse directement en prison, mais si vous acceptez, vous enverrez rapidement une dépêche à une personne de confiance qui me la remettra en toute sûreté.

Dès votre réponse je me ferai connaître et je vous confierai tout mon secret (...).

Entre 1922 et 1934, le parquet du procureur du Roi à Bruxelles a reçu pas moins de 250 lettres de personnes qui avaient été approchées de la sorte, y compris un juge d'instruction...

La presse de l'époque relaie également l'information du prisonnier espagnol dans ses colonnes. Le journal d'Ypres en parle déjà le 25 juin 1904 et titre le 12 novembre 1932 : « Il n'est pas encore délivré »³. Dans son édition du 28 août 1907, le Journal de Charleroi relate l'arrestation d'escrocs

³ <http://www.historischekranten.be/issue/JDY/1904-06-25/edition/null/page/2> consulté et <http://www.historischekranten.be/issue/HYN/1932-11-12/edition/null/page/3> consultés le 10 octobre 2015. Ces articles sont reproduits ci-contre.

madrilènes ; en vain l'arnaque se poursuit.

Faits divers

Le « prisonnier espagnol », qui a fait tant de dupes en Belgique et ailleurs, n'est pas mort comme on se plaisait à le croire. Un de nos concitoyens vient de recevoir de lui une lettre — la classique missive — l'incitant à faire parvenir sans retard à l'adresse d'un Denia quelconque, à Madrid le télégramme précurseur de l'envoi de quelques beaux billets de mille, prix d'une minifique valise, bondée d'or, en souffrance dans quelque dépôt du continent.

Depuis qu'un Loustic a répondu un jour au mandataire du « prisonnier » par l'envoi d'une dizaine de failliotis mâles provenant en droite ligne de la Banque du .. Bazar, ça ne prend plus, la touchante complainte du *carcere* plus ou moins *duro*. Ce qui n'empêche que le prisonnier espagnol, confiant en l'immense bêtise des gogo, tient bon ; à preuve que cette association de filous madrilènes a jeté à nouveau son dévolu sur nos régions. Prière au public de se méfier et aux correspondants d'occasion du « prisonnier » de communiquer éventuellement la missive classique au parquet qui leur en saura gré.

Ont participé à ce bulletin :

Jacques Wynants

Alex. Doms

Jean Renotte

Réalisation :

Guy de Groulart

Pour contacter la société :

SVAH.Contact@gmail.com

ou par courrier :

rue F. Spineux 9

4130 Esneux

Sites internet :

www.svah.be

www.facebook.com/svah1

Il n'est pas encore délivré

Ainsi qu'on va le lire par la lettre qui suit, le fameux prisonnier espagnol, qui a déjà tant fait causer de lui, gémit encore toujours dans les geôles espagnoles. Malgré les lettres qu'il a déjà envoyées par milliers dans toutes les villes et dans tous les pays, il n'a pas encore réussi à se faire délivrer, mais il n'est pas dit qu'il n'ait réussi à attirer dans ses filets quelques bonnes gens crédules, compatissantes ou fascinées par la forte somme promise.

Sa prétendue détention date déjà d'avant guerre, et depuis lors il continue encore toujours à envoyer ses lettres, reproduites au duplicateur, un peu partout. Il ne se passe pour ainsi dire pas de semaines que nous ne lisions dans l'un ou l'autre journal qu'un habitant de telle ou telle ville a reçu une lettre du prisonnier espagnol.

Ces jours derniers c'est à Ypres que plusieurs de ces lettres sont arrivées, et comme il se pourrait que d'autres suivent encore, nous tenons à mettre nos lecteurs sur leur garde et à les conseiller de ne donner aucune suite à la demande du fameux prisonnier espagnol, qui n'est somme toute qu'un vulgaire escroc. Pour s'en convaincre il suffit d'ailleurs de bien lire la lettre que nous reproduisons textuellement et dont le libellé est invariablement le même.

Monsieur,

« Je suis ici prisonnier pour faillite et je viens vous demander si vous voulez m'aider à sauver une somme de 1.200 000 Pesetas que je possède en billets de banque dans une malle qui se trouve, à cause des circonstances qui vous connaissez, en dépôt dans une gare en France.

» Il faudrait pour cela que vous veniez ici payer au Greffe du Tribunal les frais de mon Jugement afin de lever la saisie de mes bagages et pouvoir ainsi emparer d'une valise à secret dans lequel j'ai caché le récépissé du chemin de fer, indispensable pour retirer la malle de la gare.

» En récompense je vous abandonnerai volontiers le tiers de la somme.

» Je ne puis recevoir votre réponse directement en prison mais si vous acceptez vous enverrez une dépêche à une personne de confiance qui me la remettra en toute sûreté.

» Des votre réponse je me ferai connaître et je vous confierai tout mon secret.

» En attendant, je ne signe donc que

S...

» La plus absolue discrétion.

» Raisons majeures, n'écrivez pas, télégraphiez textuellement comme suit :

» Calabuclí

» Lista Correos 321

» ALICIA (Valencia) Espagne ».

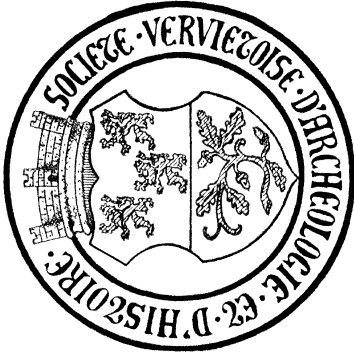
« Condiciones : Cornette ».

Que ceux donc qui reçoivent pareille lettre ne s'en tourmentent pas et surtout qu'ils s'abstiennent d'y donner la moindre suite, car ils pourraient s'en repentir amèrement. Le plus sage c'est de confier la lettre au feu.

bpost

PB-PP | B-92161
BELGIE(N) - BELGIQUE

P912313



**SOCIÉTÉ VERVIÉTOISE
D'ARCHÉOLOGIE ET
D'HISTOIRE**

Éditeur responsable : Guy de Groulart
Rue F. Spineux 9, 4130 Esneux

BULLETTIN TRIMESTRIEL
Octobre-Novembre 2015